

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 24 janvier 2023

Délibération n° 002-2023

Point 05

Point 05. de l'ordre du jour

Calendriers dérogatoires pour la tenue des jurys du 1er semestre

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 08 novembre 2022 a adopté certaines modifications au calendrier général universitaire 2022/2023.

Certaines composantes demandent de ce fait des adaptations pour permettre la tenue de jurys de fin de premier semestre au-delà de la semaine du 13 février 2023.

Les composantes concernées sont la Faculté des lettres, la Faculté de géographie et d'aménagement et l'EM Strasbourg; les trois composantes souhaitent tenir leurs jurys entre le 27 février et le 06 mars 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte cette modification pour permettre la **tenue des jurys du 1er semestre jusqu'au 6 mars 2023**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EM Strasbourg
- Faculté des lettres
- Faculté de géographie et d'aménagement

Fait à Strasbourg, le 25 janvier 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau